

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 19 juin 2018

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **19 juin à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **13 juin 2018**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	MME PLAYE – MME SCHREIBER – MME SCHWARZ – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Livardun</i>	M. DOSE – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à M. VERGANCE M. DETHOU à MME SCHREIBER M. MARLIN à MME PLAYE
<i>Custines</i>	M. JULIEN à MME HENRY
<i>Frouard</i>	MME DROUOT à M. GRANDBASTIEN MME FOUET à M. TRANCHINA
<i>Livardun</i>	MME GUENSER à M. DOSE
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Livardun</i>	M. BERNARDO – MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN – M. FALCETTA

N°40 – DA du 19/06/2018

Rapporteur : MME BEGORRE MAIRE

**Marché de gestion globale des déchets ménagers
Lot n°5 : traitement du bois de la déchetterie – Résiliation**

Par délibération du 24 septembre 2015, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a signé son nouveau marché de gestion globale des déchets qui prend effet au 1er janvier 2016 pour une durée de 7 ans.

Ce marché de gestion globale se divise en 6 lots :

Lot 1 : Collecte des déchets ménagers et assimilés en porte-à-porte et en apport volontaire

Lot 2 : Tri et valorisation des déchets recyclables secs

Lot 3 : Prise en charge et transport des matériaux issus de la déchetterie

Lot 4 : Traitement des gravats de la déchetterie

Lot 5 : Traitement du bois de la déchetterie

Lot 6 : Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques

La montée en puissance de la Responsabilité Elargie du Producteur sur les Meubles a eu pour conséquence la saturation des filières de traitement fabrication de panneau de particule et énergie des chaufferies bois. Pour toutes ces raisons structurelles, le marché de traitement des bois est et restera à court et moyen terme saturé, les solutions de valorisation étant saturés (bois matière) ou trop peu nombreuses (bois énergie).

Par courrier du 24 avril 2018, l'entreprise VEOLIA, titulaire du lot n°5 Traitement du bois de la déchetterie, nous informe de difficultés techniques et financières qu'il rencontre pour l'exécution de ce contrat. En effet, depuis plus de 18 mois VEOLIA enregistre une baisse très importante du prix de rachat de bois broyé et calibré par les industries consommatrices de bois « B ».

Le prix de marché actuel, de 18,5€HT/tonne facturé pour le traitement des bois, ne permet plus de compenser un coût de rachat de l'ordre de - 40€HT/tonne, couplé à une sélection qualitative des bois traités de plus en plus drastique. Ce déséquilibre financier et contractuel n'a fait que s'accroître pour atteindre aujourd'hui un déficit important.

Le constat et le bilan de la filière traitement du bois en France sont alarmants. Le manque de filière de traitement face à des stocks et des gisements de plus en plus importants impacte fortement le marché de traitement des bois.

Notre formule de révision actuelle ne prend pas en compte de mercuriale spécifique à la filière bois.

Le marché actuel pour VEOLIA est déficitaire de plus de 200%.

Aussi face à ces difficultés, il est proposé la résiliation du lot n°5 traitement du bois de la déchetterie avec la société VEOLIA.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission Environnement du 14 juin 2018,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à résilier le lot n°5 traitement du bois de la déchetterie du marché de gestion globale des déchets ménagers du Bassin de Pompey.

AUTORISE le Président à relancer une consultation pour le lot n°5 traitement du bois de la déchetterie du marché.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC